

RÈGLEMENT TACTUS BELGIQUE

PRÉAMBULE

Tactus Belgique est un concours national biennal de création de livres tactiles illustrés pour les enfants déficients visuels (malvoyants ou aveugles) de 0 à 12 ans.

Tactus Belgique est une initiative de l'ASBL Eqla, en lien avec ses missions en tant que membre cofondatrice du réseau international Typhlo&Tactus. (voir www.tactus.org)

L'objectif de Tactus Belgique est d'accroître la quantité, la qualité et la diffusion de livres tactiles illustrés pour les enfants déficients visuels (malvoyants et aveugles) en Belgique. Ces albums dotés d'illustrations multisensorielles simples sont entièrement accessibles au toucher.

ARTICLE 1

Les maquettes Tactus Belgique doivent être des créations originales (textes et illustrations) OU des adaptations d'un livre publié OU des adaptations d'une œuvre qui existe dans le domaine public. Dans tous les cas, chacune des participations au concours doit être un produit fini plutôt qu'un travail en cours.

ARTICLE 2

Une maquette ne peut être soumise qu'une seule fois à Tactus Belgique.

ARTICLE 3

Les créateurs et créatrices peuvent soumettre plusieurs maquettes à une édition de Tactus Belgique.

ARTICLE 4

Toutes les maquettes doivent respecter les points suivants :

1. **Illustrations tactiles, relief** : toutes les méthodes sont acceptées pour autant que les reliefs soient clairs, adaptés, compréhensibles et résistants pour l'exploration tactile.
2. **Texte** : Lorsque le livre contient du texte, il doit inclure du braille embossé, être le plus lisible possible et respecter les règles d'accessibilité. L'ensemble de ces règles est consultable sur le site www.tactus.org.
3. **Reliure** : Le livre doit être ouvert à plat pour une lecture tactile.
4. **Couleurs et contrastes** : L'utilisation de couleurs fortes et contrastées est requise pour les personnes malvoyantes.
5. **Sécurité** : le créateur ou la créatrice tiendra compte de l'âge de l'enfant auquel son livre est adressé.

ARTICLE 5

Les maquettes doivent être envoyés dans les délais fixés à :

Bibliothèque d'Eqla
34/1 Boulevard de la Woluwe
1200 Woluwe Saint-Lambert

En 2026, l'échéance de réception des maquettes est fixée au 01 mai 2026.

ARTICLE 6

Le Jury national décerne les 5 premiers prix. Les 5 maquettes lauréates participent au concours international biennal Typhlo&Tactus suivant Tactus Belgique.

ARTICLE 7

En prévision de leur éventuelle sélection au concours international Typhlo&Tactus :

§ 7.1. Chaque maquette sera envoyée avec une fiche d'inscription téléchargeable sur le site www.tactus.org (onglet « comment participer »).

§ 7.2. Chaque maquette sera accompagnée d'une copie du texte sur papier ou numérique, au format Word ou .txt, dans la langue d'origine, avec traduction en anglais et en français.

ARTICLE 8

Les maquettes candidates peuvent être conservées par Eqla pour une période de un an à l'issue de Tactus Belgique. Ce délai couvre la participation potentielle au concours international Typhlo&Tactus.

ARTICLE 9

Les maquettes soumises au concours Tactus Belgique appartiennent à leur créateur ou créatrice. Si la maquette est donnée à la bibliothèque d'Eqla, un accord est conclu entre les parties.

ARTICLE 10

Les photos des maquettes peuvent être utilisées à des fins publicitaires et sur tous les documents utilisés par l'ASBL Eqla concernant la promotion des livres tactiles illustrés.

Eqla décline toute responsabilité pour les dommages ou la perte des maquettes à partir du moment où elles sont envoyées au concours national et international.

ARTICLE 11

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Eqla se réserve le droit de modifier, amender ou compléter le présent règlement, ainsi que d'annuler ou de reporter le concours en cas de force majeure. Le cas échéant, il n'y aura pas de dédommagement pour les frais engagés par les créateurs et créatrices.

Merci pour votre participation et bonne chance !